



AVERTISSEMENT

AVANT D'ACCÉDER À LA ZONE DE TRAFIC LIMITÉ, VÉRIFIEZ QUE VOUS ÊTES EN POSSESSION D'UNE AUTORISATION RÉGLEMENTAIRE.

VEUILLEZ NOTER QUE LE PERMIS PEUT ÊTRE DEMANDÉ PAR LES MOYENS SUIVANTS :

- 1. SUR LE SITE INSTITUTIONNEL DE LA MUNICIPALITÉ DE BELLAGIO DANS LA SECTION/POLICE LOCALE-CONTRAVENTION- PERMIS ZONE À TRAFIC RESTREINT/ DEMANDE D'AUTORISATION ZONE À CIRCULATION LIMITÉE;**
- 2. CHEZ LE BUREAU DE POLICE LOCAL PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC**

